

Code de Conduite

Torfal croit que tous les collaborateurs méritent d'être traités avec dignité et respect. Dans tous les aspects de la relation de travail, les employeurs doivent agir avec les employés comme eux-mêmes aimeraient être traités. Torfal est engagée dans une politique d'accompagnement et de respect de la loi envers tous ceux avec lesquels elle fait affaire.

Torfal refuse d'approuver ou de faire affaire avec tous ceux qui ne respectent pas les mêmes principes, à la fois en paroles comme en actes.

Nous reconnaissons que nos responsabilités sociales et d'entreprises résident à la fois dans notre chaîne d'approvisionnement comme dans nos propres activités. C'est pourquoi nous garantissons, en plus de faire respecter la **loi en vigueur, l'accompagnement des pratiques suivantes** :

- Le travail forcé ou involontaire est interdit.
- Le travail infantile est interdit.
- Le nombre d'heures de travail doit suivre la loi et les normes de l'industrie de référence. Dans tous les cas, les employés ne doivent pas être régulièrement obligés à travailler plus de 48 heures par semaine et doivent avoir au moins une journée de repos pour chaque période de 7 jours, en moyenne.
- Les employés doivent être récompensés de forme juste et les bénéfices et salaires doivent respecter les lois en vigueur.
- Il n'y a pas de discrimination pour le recrutement, la rémunération, l'accès à la formation, la promotion, la démission ou retraite, fondée sur la race, classe sociale, nationalité, religion, âge, déficience, genre, état civil, orientation sexuelle, association syndicale ou filiation politique.
- Les conditions de travail doivent être sûres et saines. Au minimum, il faudra disposer d'eau potable, de ventilation adéquate, de salles de bains propres, d'équipement de sécurité essentiel, une trousse de premiers soins, l'accès aux soins médicaux et les installations devront avoir un éclairage adéquat. De plus, les installations doivent être construites et entretenues conformément aux normes établies par les codes en vigueur.
- Les actes de corruption et de falsification de documents et de registres sont strictement interdits.
- La liberté d'association et de droit à la négociation collective est respectée.
- Il faut respecter les lois et règles nationales en termes environnementaux et identifier les principaux impacts environnementaux afin de mettre en œuvre des contrôles pour les minimiser.

Data:

6 Janeiro 2012

Assinatura:

